

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**MUDIFICAZIONE DI A DELIBERAZIONE RILATIVA A A
DESIGNAZIONE DI I RAPPRESENTANTI DI L'ASSEMBLEA
DI CORSICA A L'UFFIZIU PUBLICU DI L'ALLOGHJU DIA
COLLETTIVITÀ DI CORSICA**

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE
DE CORSE AU SEIN DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE**

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Suite à la démission annoncée de la Présidente de l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse, il convient de procéder à son remplacement au sein de cet organisme.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE
A LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AU SEIN DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE CORSE**

**CHÌ PORTA MUDIFICAZIONE DI A DELIBERAZIONE RILATIVA
À A DESIGNAZIONE DI I RAPRISENTENTI DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
À L'UFFIZIU PUBLICU DI L'ALLOGHJU DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 novembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse et son article 68,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
- VU** la délibération n° 20/096 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020

portant prorogation du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse prévu par la délibération n° 20/065 AC du 24 avril 2020,

VU la délibération n° 18/030 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse dans les commissions et organismes extérieurs, modifiée,

SUR rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DESIGNE M./Mme pour siéger, en qualité de membre, au sein du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI